



Crédits lombard

Préambule

Le 1^{er} janvier 2020, la Loi fédérale sur les services financiers et son ordonnance d'application (désignées ensemble comme la « LSFIn ») sont entrées en vigueur. Veuillez noter que Rothschild & Co Bank AG (la « Banque »), en tant qu'intermédiaire financier suisse, doit se conformer à la LSFIn. Destinée à améliorer la protection des clients, la LSFIn régit les relations contractuelles établies entre les intermédiaires financiers et leurs clients pour les services et produits financiers. L'objectif de cette brochure est de fournir aux clients des informations d'ordre général concernant les coûts des crédits lombards ex-ante à la Banque.

Mise en place

La mise en place d'un crédit lombard standard ne donne lieu à aucun frais de traitement.

Pour des structures plus complexes ou si des clarifications de droit étranger sont nécessaires, lors de la mise en place du crédit lombard, les frais correspondants seront facturés au client.

Taux d'intérêt

Les taux d'intérêt sur les crédits lombard comprennent le taux de refinancement de la Banque et la marge de crédit.

Le taux de refinancement de Rothschild & Co Bank AG est basé sur le taux de la Banque Nationale Suisse, soumis à un plancher de 0 %, et publié quotidiennement sur la page d'accueil du site internet de la Banque.

En fonction du montant du prêt, de la qualité et de la nature de la garantie sous-jacente, la marge de crédit pour les prêts lombard standard varie entre 0,60 % et 5 %. Pour les prêts lombards non standard, la marge de crédit peut varier, le client recevra un avis spécifique de la Banque indiquant les conditions applicables.